

## *PROCES-VERBAL du Conseil Administratif du Centre d'Action Sociale de la commune de Mexy*

Date de convocation : 24 mars 2025.

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatorze avril à 17h00, le Conseil administratif du Centre d'Action Sociale de la Commune de Mexy, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Noël BELLI, Vice-Président.

### Présents :

- Mme Danielle GUILLAUME,
- Mme Florence MARQUES,
- Mme Bernadette MUTH,
- Mme Françoise SALVI,
- Mme Sophie MORREALE,
- Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI,
- Mme Christelle TEKRANE,
- M Noël BELLI,
- M Éric MARTINEZ.

### Excusées :

- Mmes Céline RACADOT – Christelle TEKHRANE.
- MM. Frédéric WILMIN.

Les membres présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### Ordre du jour de la séance.

- ❖ Compte de gestion 2024 ;
- ❖ Compte Administratif 2024 ;
- ❖ Affectation de résultat 2024
- ❖ Budget Primitif 2025 ;
- ❖ Attribution de l'aide à la cantine.
- ❖ Questions diverses.

**Point 1 : Compte Gestion 2024 – délibération n°2025-01.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 du CCAS a été réalisée par le Trésorier de Longwy-Villerupt et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du CCAS,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil d'Administration approuve le Compte de Gestion du CCAS du Trésorier pour l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du CCAS pour le même exercice.

**Point 2 : Compte Administratif 2024 – délibération n°2025-02.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu les conditions d'exécution du budget 2024.

Monsieur le Président quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à la majorité adopte le Compte Administratif 2024 du CCAS, joint en annexe, arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	8 557,87	8 557,87	0,00	0,00
Réalisé	8 557,87	7 262,35	0,00	0,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00

**Point 3 : Affectation du résultat 2024 – délibération n°2025-03.**

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : - 1 262,35 €
- un excédent reporté de 2 557,87€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 295,52 €

Décide à la majorité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :  
- résultat reporté en fonctionnement (002) de 1 295,52 €

#### *Point 4 : Budget Primitif 2025 – délibération n°2025-04.*

Monsieur Noël BELLI, Le Vice – président propose au Conseil d'Administration, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 du CCAS, arrêté en équilibre comme suit :

- Dépenses d'investissement : 0,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 7 295,52 €
- Recettes de fonctionnement : 7 295,52 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte le budget primitif 2025 du CCAS.

#### *Point 5 : Attribution de l'aide à la cantine – délibération n°2025-05.*

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment des articles L 226-1 et L 226-2 ;

Considérant la situation précaire de certaines familles et personnes de la commune.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire, une proposition d'attribution d'une aide financière à la cantine est soumise aux membres du Conseil d'Administration.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à l'unanimité :

- la prise de charge du paiement du repas de la cantine soit 4,50€ par repas et par enfant, ainsi que la garderie du midi ;
- pour les familles au quotient familial de 0 à 499 ;
- pour les années 2025 & 2026.

#### *Point 6 : Questions diverses.*

- Une rose, un espoir : Vendredi 25 avril – Sortie des écoles.
- Opération Brioches – vendu 150 brioches – reversé 750€
- Réunion – Vendredi 25 avril 9h30 – Maison du département – Longwy.

**Séance levée à 18h00.**